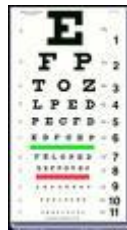




Examen de la vue



Chers parents,

Selon les recommandations du ministère de la Santé et des Services Sociaux et l'ordre des optométristes du Québec, les enfants, adolescents et jeunes adultes aux études doivent effectuer un examen de la vue **annuel**.

Malheureusement à l'école primaire, au moins **un enfant sur cinq** (20 à 25 %) n'a pas les capacités visuelles optimales pour assurer son apprentissage et sa réussite scolaire si ce problème demeure non corrigé.

Au Québec jusqu'à l'âge de 18 ans, l'examen visuel est **gratuit** et un montant de 300\$ est offert pour l'achat de lunettes avec le Régime de l'assurance maladie (RAMQ) sur présentation de la carte.

Nous vous rappelons ainsi de planifier un rendez-vous auprès d'un optométriste de votre choix pour un examen complet de la vision afin de déceler les possibles signes de problèmes visuels chez votre enfant.



<https://www.ooq.org/fr/articles-et-publications/la-vision-et-lenfant>

Infirmière scolaire